

L'EFFORT DES FORTS DU FORT

Règlement

Article 1 : Organisation

Article 2 : Date, horaires et parcours et conditions d'âge

Article 3 : Certificat médical ou licences sportives

Article 4 : Mode d'inscription

4-1 : Inscriptions

4-2 : Droits d'inscription

4-3 : Revente ou transfert de dossard

4-4 : Remboursement

Article 5 : Sécurité

Articles 7 : Chronométrage

Article 8 : Récompenses

Article 9 : Annulation

Article 10 : Droit à l'image

Article 1 : Organisation

L'Amicale des Sports Enchaînés Lunévilloise (ASEL – Les Ducs de Lunéville) adhérente à la Fédération Française de Triathlon organise la 1ère édition du trail « L'Effort des Forts du Fort »

Renseignements : 06 78 07 08 15 ou par mail contact@lesducsdeluneville.fr

Article 2 : Date, horaires et parcours et conditions âge

La première édition de l'Effort des Forts du Fort se tiendra samedi 22 mars 2025 sur le territoire de Manonviller (54). Il s'agit d'une course typée trail mêlant des sentiers, des chemins forestiers ou de campagne, quelques portions de route et des escaliers ou endroits escarpés, voir souterrains (pour les parcours se déroulant dans le fort).

7 propositions sont ouvertes aux participants selon les conditions d'âge ci-dessous

Conditions d'âge	Type de course	Horaire prévisionnel départ	Horaire prévisionnel remise des prix
Sans condition	Marche nordique ou randonnée 11 km	14 : 30	
6 - 9 ans Nés en 2016 - 2019	Course sur route U10 - 400 m	16 : 00	16 : 15
10 - 11 ans Nés en 2014 - 2015	Trail U12 - 1800 m - 50 m D+	16 : 30	17 : 00
12 - 13 ans Nés en 2012 - 2013	Trail U14 - 3600 m - 100 m D+	16 : 25	17 : 05
14 - 15 ans Nés en 2010 - 2011	Trail U16 - 5400 m Parcours « L'Effort des Forts du Fort » simplifié – 100 m D+	16 : 20	17 : 15
16 – 17 ans Nés en 2008 - 2009	Trail U18 « L'Effort des Forts du Fort » 1 boucle de 7 km – 110 m D+	17 : 30	18 : 20
18 – 19 ans Nés en 2006 - 2007	Trail U20 « L'Effort des Forts du Fort » Boucle de 7 km à réaliser autant de fois que souhaité dans la limite de 3 boucles 110 m D+ au tour	17 : 30	A l'issue des podiums complets de chaque tour
20 ans et + Nés en 2005 et avant	Trail « L'Effort des Forts du Fort » Boucle de 7 km à réaliser autant de fois que souhaité dans un délai maxi de 4h00 maximum. 110 m D+ au tour	17 : 30	A l'issue des podiums complets de chaque tour

Pour la course Trail « L'Effort des Forts du Fort » 18 ans et + :

Chaque participant peut faire autant de tours (dans la limite de 3 tours pour les U20) qu'il le souhaite dans un délai de 4h maximum, cependant à partir de 3h00 après le départ il devient impossible d'entamer une boucle supplémentaire si l'allure du participant sur sa dernière boucle ne lui permettrait pas de finir la boucle avant la limite horaire des 4h de la course.

À chaque passage sous l'arche d'arrivée les participants arrivent sur une zone de 20m avec deux directions possibles, choix à faire immédiatement dans cette zone :

- À gauche pour entamer un tour supplémentaire avec un accès à un ravitaillement intermédiaire et un abri réservé aux coureurs afin d'y stocker du linge de change, un ravitaillement personnel ou encore un éclairage supplémentaire.
- À droite pour la fin de course et l'accès au ravitaillement final.

Le tracé GPS, la courbe de dénivelé sont fournis en annexe du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du tracé pour garantir la sécurité ou pour d'éventuelles contraintes techniques ou météorologiques.

Le retrait des dossards et du programme se fera sur le site de la course à MANONVILLER à partir de 14h00.

L'accès à la zone de départ permettra à l'organisateur de vérifier la présence du matériel :

- Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié, non-masqué, non-recouvert, maintenu en 3 points minimum.
- Pour le trail « **L'Effort des Forts du Fort** », un système d'éclairage de type lampe frontale ou pectorale en état de fonctionnement qui est obligatoire tout au long de la course sous peine de disqualification. En cas de défaillance de son matériel, l'organisateur se réserve le droit de mettre le participant hors-course ou, à minima, de le faire courir en binôme avec un autre coureur jusqu'à la ligne d'arrivée pour finir sa boucle (sans possibilité donc de repartir pour une boucle supplémentaire sans un éclairage en état de marche)

Pour le départ, en fonction de l'effectif, l'organisateur s'autorise la mise en place d'une boucle de délestage pour étirer le flux de participant.

Article 3 : Certificat médical ou licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à **L'Effort des Forts du Fort** n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent d'une licence FFA ou d'un formulaire Parcours de Prévention Santé, disponible sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme : <https://pps.athle.fr/>

Une autorisation parentale est à compléter pour les mineurs

Article 4 : Mode d'inscription

4-1 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via le site du chronométreur : <https://chronopro.net/>

Les 200 premiers inscrits (et les courses jeunes jusque U16 incluse) recevront un goodies.

Inscription sur place de 14h00 à 17h30 à tarif majoré de 5.00 €

Cas spécifique des Manonvillois (habitants de Manonviller) de moins de 18 ans

Les Manonvillois de moins de 18 ans peuvent participer gratuitement à l'une des épreuves proposées sous réserve de respecter les conditions de participation citées dans l'article 2.

L'inscription se fera uniquement sur demande à l'organisateur par mail à l'adresse suivante : manonvillertrail@gmail.com en précisant le nom, prénom, âge, adresse, type de course ou marche.

4-2 : Droits d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription.

Les tarifs des différentes activités sont donnés dans le tableau suivant :

	Marche Nordique – Randonnée 11 km	U10 Nés en 2016-2018	U12 Nés en 2014-2015	U14 Nés en 2012-2013	U16 Nés en 2010-2011	A partir de U18 Nés en 2009 et avant
Coût engagement	6.00 €	5.00 €	5.00 €	6.00 €	7.00 €	18.00 €

4-3 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit sans avis préalable de l'organisation. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

Le remplacement d'un coureur est possible sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence ou PPS

4-4 : Remboursement

Enfin, en cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Article 5 : Sécurité

Les courses ne sont pas ouvertes aux animaux accompagnants (cani-cross).

L'organisateur déploie un dispositif de secours adapté à la réglementation et en accord avec les autorités afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur le tracé, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance au cas où un autre concurrent serait victime d'un accident ou d'un malaise jusqu'à l'arrivée des secours.

- **Marcheurs**

Les marcheurs devront respecter le code de la route et porter si possible un gilet de haute visibilité (gilet jaune).

- **Trail « L'Effort des Forts du Fort »**

Les coureurs devront être équipés d'un système d'éclairage de type lampe frontale ou pectorale en état de fonctionnement qui est obligatoire tout au long de la course sous peine de disqualification. En cas de défaillance de son matériel, l'organisateur se réserve le droit de mettre le participant hors-course ou, à minima, de le faire courir en binôme avec un autre coureur jusqu'à la ligne d'arrivée pour finir sa boucle (sans possibilité donc de repartir pour une boucle supplémentaire sans un éclairage en état de marche).

Les coureurs devront respecter le balisage et ne pas quitter le parcours défini par l'organisateur notamment sur la partie du fort qui peut présenter des dangers : arpillons, fossés, trou

- Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MAIF pour couvrir la compétition.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problèmes de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera sa disqualification.

Articles 7 : Chronométrage

Une société assure le chronométrage. Chaque tour sera chronométré.

Article 8 : Récompenses

- Course : U10-U12-U14-U16-U18 :
Les 3 premiers Masculins et 3 premières féminines recevront une récompense

- Trail « L'Effort des Forts du Fort » :
Les récompenses ci-après ne sont pas cumulables.

Par tour, les 3 premiers Masculins et 3 premières féminines recevront une récompense.

Ne seront récompensés que les podiums complets

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques, requête administrative...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image par l'organisateur ou ses sponsors.

Tout coureur souhaitant refuser son droit à l'image doit en faire la demande écrite par mail ou courrier à l'organisateur avant le début des épreuves en mentionnant son numéro de dossard.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et, par son inscription, en accepte tacitement toutes les clauses